

DÉVELOPPEMENT DU PROJET CLINIQUE DES CSSS DE LA GASPÉSIE ÎLES-DE-LA-MADELEINE

ORIENTATIONS RÉGIONALES ET PROVINCIALES **Programme Jeunes en difficulté**

Programme

Le programme Jeunes en difficulté regroupe les services avec suivis systématiques ou planifiés destinés aux jeunes de 0-17 ans qui présentent des problèmes de développement ou de comportement ou qui ont des problèmes d'adaptation sociale. Il s'adresse également aux jeunes qui ont besoin d'une aide appropriée pour assurer leur sécurité et leur développement ou pour éviter que ceux-ci ne soient compromis. Ce programme comprend aussi des services destinés aux familles des jeunes concernés.

Objectif général

Assurer la santé, la sécurité, le bien-être et le développement des jeunes en difficulté.

Principaux documents de référence

- *Orientations relatives aux standards d'accès, de continuité, de qualité d'efficacité et d'efficience programme-services Jeunes en difficulté - Offre de service 2007-2012 (2007);*
- *Plan stratégique 2005-2010 du MSSS (2005);*
- *De la complicité à la responsabilité, rapport du Comité sur le continuum de services spécialisés destinés aux enfants, aux jeunes et à leur famille (2004);*
- *Activités, programmes et services requis dans le secteur de la santé et des services sociaux pour les enfants, les adolescents et leur famille (2004);*
- *Stratégie d'action pour les jeunes en difficulté et leur famille (2002);*
- *Allons à l'essentiel : Offre minimale des services de base en CLSC aux familles, aux enfants et aux jeunes de 0-17 ans (2001);*
- *Entente-cadre CLSC-centres jeunesse, des établissements qui s'appuient aux services des enfants, des jeunes et des familles (1998);*
- *Loi sur les services de santé et les services sociaux;*
- *Loi sur la protection de la jeunesse;*
- *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescent.*

Données sociodémographiques

En 2008, le nombre de jeunes de 0-17 ans dans la région est évalué à 15 065. Ce nombre passerait à 13 752 en 2010, à 1 328 en 2016 et à 10 525 en 2021.

Selon la *Stratégie d'action pour les jeunes en difficulté et leur famille*, 10 à 15 % des enfants vont rencontrer des difficultés d'adaptation au cours de leur vie.

Dans notre région :

- En 2001, près du quart des jeunes de 0 à 17 ans vivent dans une famille monoparentale. La majorité de ces familles est dirigée par des femmes (80%).
- Un peu plus de la moitié des jeunes femmes de moins de 20 ans qui deviennent enceintes poursuivent leur grossesse à terme avec les conséquences que cela peut avoir tant sur la santé et le bien-être des enfants que sur l'avenir de ces jeunes femmes.
- 21 % des nouveaux-nés naissent d'une mère ayant moins de onze années de scolarité (12,6 % au Québec).
- Ces conditions de vie rendent davantage ces familles vulnérables à vivre des situations stressantes et difficiles, ce qui peut à terme conduire à des conséquences sur la vie des enfants. Par exemple, les bébés de mères adolescentes courent plus de risques de naître prématurés ou avec un faible poids, ces jeunes mères ont plus souvent tendance à abandonner l'école avec les perspectives malheureuses que cela peut avoir sur leur avenir et sur celui de leur enfant, les enfants vivant dans des familles défavorisées socio-économiquement sont plus nombreux à présenter des retards scolaires et à être victimes de négligence.
- Parmi les élèves de la région qui sont passés au secondaire en 2004-2005, 20,6 % présentaient un retard dans leur cheminement scolaire, surtout les garçons. De plus en Gaspésie et aux Îles, on estime à 32,5 le taux d'abandon scolaire en 2004-2005 chez les moins de 20 ans, c'est-à-dire la probabilité qu'un jeune quitte l'école avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (29,8 % au Québec).
- En cumulant les 327 jeunes pris en charge en 2005-2006 par le centre jeunesse en raison de la maltraitance dont ils étaient victimes, les 159 jeunes qui ont reçu des mesures de protection du Centre jeunesse en raison d'un trouble de comportement et les 148 adolescents qui ont fait l'objet d'une intervention de la part des services sociaux dans le cadre de la LSJPA, ce sont plus de 630 jeunes qui ont nécessité une intervention des services sociaux, soit pour assurer leur propre sécurité, soit pour assurer celle des autres. Exprimé autrement, c'est donc 19,2 enfants sur 1 000 qui ont reçu des mesures de protection de la part des services sociaux, un taux supérieur à celui du Québec (16,2 pour 1 000) et 9,4 jeunes sur 1 000 dans la région ont

été pris en charge pour un trouble de comportement (4,4 au Québec). Au cours des deux années 2004-2005 et 2005-2006, parmi les enfants pris en charge par le Centre jeunesse, 82 % l'ont été pour cause de négligence, 9 % pour abus physique ou sexuel et 10 % pour abandon.

- De 2002 à 2004, 124 filles et 35 garçons de moins de 18 ans ont été victimes d'une agression sexuelle jugée fondée suite à une enquête policière.
- Au chapitre de la criminalité, 188 garçons et 76 filles de 12 à 17 ans de la région ont été impliqués en 2006 dans des crimes ou autres violations aux lois fédérales et provinciales. Ces nombres correspondant à un taux global de criminalité de 37, 0 pour 1 000, un taux inférieur à celui des jeunes du Québec du même âge (48,4 pour 1 000). Par ailleurs, dans le contexte de la Loi sur les jeunes contrevenants ou plus récemment de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, 150 garçons et filles de 12 à 17 ans ont, en moyenne, fait l'objet chaque année d'une intervention de la part des services sociaux entre avril 2002 et mars 2006. Ce nombre correspond à 2 % des jeunes de cet âge de la région.
- En 2006-2007, 2 500 enfants ont été desservis par les CSSS, mission des CSSS, mission CLSC, avec 6,27 interventions en moyenne.

Interfaces avec d'autres programmes

Lorsque des services psychosociaux sont spécifiques, à long terme et destinés aux jeunes en difficulté, ils sont compris dans le programme Jeunes en difficulté. Cependant, les services psychosociaux pour une problématique à court terme sont inclus dans le programme Services généraux-activités cliniques et d'aide. Les activités du programme Services généraux visent à agir sur les facteurs qui favorisent la santé, à diminuer les facteurs de risque qui menacent la santé ou à en diminuer les conséquences à un stade préclinique.

Ainsi, les parents, les jeunes et les autres personnes de la communauté s'adressent au CSSS de leur territoire pour obtenir de l'aide. Leur demande est évaluée au service d'accueil, d'orientation et de référence, et traitée par les services généraux, s'il s'agit d'un besoin lié à un problème ponctuel. Lorsqu'un suivi est nécessaire, la demande est acheminée vers les services spécifiques du programme Jeunes en difficulté.

Enfin, les programmes Santé publique, Déficience physique, Déficience intellectuelle et TED, Dépendances, Santé mentale et Santé physique s'adressent également à la clientèle jeunesse.

Gamme de services

L'orientation ministérielle privilégiée du programme consiste à intervenir de façon précoce, intensive et en continuité, le plus près possible des milieux de vie des jeunes et de leur famille, afin de prévenir l'aggravation et la récurrence des problèmes d'adaptation sociale.

Interventions sous la responsabilité du CSSS dans le contexte de la LSSS

- Soutien direct aux familles;
- Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance, volet « Soutien aux jeunes parents »;
- Suivi psychosocial;
- Programme d'intervention en négligence (en collaboration avec le centre jeunesse);
- Programme d'intervention de crise et de suivi intensif dans le milieu (en collaboration avec le centre jeunesse);
- Équipe d'intervention jeunesse pour des jeunes présentant des problèmes multiples et complexes.

Interventions sous la responsabilité du centre jeunesse

- Réception et traitement des signalements en vertu de la LPJ;
- Évaluation et orientation en vertu de la LPJ;
- Application des mesures en vertu de la LPJ;
- Révision en vertu de la LPJ;
- La tutelle en vertu de la LPJ;
- Services de soutien auprès des ressources de type familial;
- Évaluation et orientation en vertu de la LSJPA (en collaboration avec les deux organismes de justice alternative);
- Rapports et expertises en vertu de la LSJPA;
- Suivi de l'application des peines, réévaluation de l'entente sur la sanction extrajudiciaire, gestion des manquements et examens des peines en vertu de la LSJPA (en collaboration avec les 2 organismes de justice alternative);
- Programme de qualification des jeunes âgés de 16 à 19 ans;
- Recherche des antécédents sociobiologiques et retrouvailles;
- Expertises psychosociales.

Interventions sous la responsabilité du CSSS, dans le contexte de la LSSS, ou du centre jeunesse dans le contexte de la LPJ et de la LSJPA

- Retrait du milieu familial et placement;
- Services de réadaptation;
- Services d'adoption et de postadoption;
- Supervision des droits d'accès.

Interventions des organismes communautaires rattachés au programme Jeunes en difficulté

- Espace Gaspésie les Îles (organisme régional)
Prévention de toutes les formes de violence faites aux enfants (physique, verbale, psychologique, sexuelle) grâce à un programme éducatif offert aux enfants du préscolaire (3 à 5 ans) et du primaire ainsi qu'aux adultes de la collectivité (parents, personnel scolaire, éducatrice de garderie, intervenants);
- Maisons de jeunes (23 maisons de jeunes réparties sur l'ensemble du territoire). Approche de promotion de la santé, de prévention et d'éducation populaire autonome auprès des jeunes de 12 à 18 ans afin d'améliorer leur qualité de vie et qu'ils deviennent, au contact d'adultes significatifs, des citoyens critiques, actifs et responsables;
- Organismes de justice alternative (deux organismes sous-régionaux)
Offre de service dans le cadre de l'application de mesures extrajudiciaires et de peines spécifiques en vertu de la LSJPA. Réalisation d'activités préventives à la criminalité dans la communauté. Intervention dans le cadre de travaux compensatoires prévus au code de procédure pénale.

Interventions des organismes communautaires rattachés à d'autres programmes

- Organismes communautaires famille (6)
- Travailleurs de milieu (6)
- Maisons d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence (5)
- CALACS
- Organismes en sécurité alimentaire (6)
- Unis-Vers jeunes
- Organismes de soutien à l'allaitement maternel (4)
- Regroupements de femmes (5)

Interventions relevant du privé

- Centres de la petite enfance (18 CPE et 6 bureaux coordonnateurs – un par MRC);
- Services de garde en milieu familial ou en installation offrant un programme éducatif basé sur le jeu et la réalisation d'interventions orientées vers l'épanouissement, le bien-être et le développement des enfants de 0-5 ans.

Hiérarchisation des services

La hiérarchisation des services vise à faciliter le cheminement des personnes entre les niveaux de services grâce à des mécanismes de liaison entre les prestataires de services. L'atteinte des objectifs d'accessibilité, de continuité et de qualité repose sur une meilleure intégration des services dispensés à proximité des milieux de vie, sur l'accessibilité à une large gamme de services de première ligne et sur la mise en place de mécanismes de référence et de suivi afin d'assurer l'accès aux services spécialisés et surspécialisés.

Les services du programme Jeunes en difficulté sont offerts par 26 organismes communautaires (23 maisons de jeunes, 2 organismes de justice alternative, 1 organisme régional Espace), 5 CSSS et un centre jeunesse.

Les CSSS sont responsables d'offrir les services de prévention et les services de première ligne. Leurs principaux partenaires locaux sont les organismes communautaires, les GMF, les écoles, les centres de la petite enfance et les municipalités. Leurs principaux partenaires régionaux sont le Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles, le service régional de pédopsychiatrie du CSSS de La Côte-de-Gaspé, le Centre de réadaptation de la Gaspésie, le Centre de réadaptation pour personnes toxicomanes l'Escale.

Le Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles a la responsabilité d'offrir les services de deuxième ligne dans les 5 RLS. Leurs principaux partenaires sont les CSSS, le service régional de pédopsychiatrie du CSSS de La Côte-de-Gaspé, les organismes de justice alternative, le réseau scolaire, les policiers, les centres jeunesse des autres régions, le Centre de réadaptation de la Gaspésie, le Centre de réadaptation l'Escale, le CLD, le CJE, le CLE.

Mécanisme d'accès et mécanisme de référence entre les partenaires

- A. **Les ententes dont la finalité porte sur une collaboration convenue**
Ces ententes s'adressent généralement à des partenaires dont les activités ou les services réalisés dans le cadre de leur mission respective, peuvent nécessiter la formalisation de mécanismes de coordination à mettre en place entre les établissements et les organismes du territoire.
- ***Mécanisme d'accès aux services sociaux pour l'enfance et la jeunesse***
Élaboré dans l'intention d'améliorer l'accès aux ressources de placement de même que l'accès aux services sociaux pour les 0-17 ans et leur famille.
 - ***Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique*** précise la procédure d'intervention, les

rôles et les responsabilités de chaque partenaire (MSSS, MELS, MFA, Justice, Sécurité publique) et convient des modalités d'orientation vers les organismes et les établissements.

- ***Protocole CLSC-CPE*** vise à définir l'offre de services de santé et de services sociaux de base aux enfants fréquentant les CPE et à assurer l'accessibilité aux CPE pour les enfants dont le dossier relève du CLSC.
- ***Entente cadre CLSC-centres jeunesse : Des établissements qui s'appuient pour les services aux enfants, aux jeunes et à leur famille*** constitue un cadre de référence auquel les CSSS et le centre jeunesse doivent continuer de s'inspirer, afin de poursuivre le développement des collaborations nécessaires à la complémentarité et à la continuité des services.
- ***Entente MSSS-MELS, Deux réseaux, un objectif : le développement des jeunes*** a pour but de mettre en place des mesures structurantes pour assurer les responsabilités communes des deux réseaux au regard des jeunes d'âge scolaire, dont les jeunes en difficulté.

B. Les ententes dont la finalité portent particulièrement sur la prestation de services et les mécanismes qui y sont associés

Ces ententes concernent principalement des partenaires dont les activités ou les services réalisés dans le cadre de leur mission respective, ou dans le cadre d'un mandat spécifique, nécessitent, en plus des mécanismes de coordination et des dispositions relatives, un partage de renseignements, un accord sur les clientèles visées, les services requis et le cas échéant, les ressources qui y sont associées.

- ***Mécanisme de référence formelle du CJ aux CSSS***. Lorsque la situation le requiert, le CJ doit référer les jeunes aux CSSS lorsque le signalement n'est pas retenu, lorsque l'évaluation du DPJ conclut que la sécurité ou le développement du jeune n'est pas compromis et lorsque l'intervention à l'application de mesures est terminée, incluant les jeunes ayant atteint 18 ans et les tutelles en vertu de la LPJ. (conception en cours du mécanisme de communication dans chaque RLS).
- ***Cadre de référence à l'élaboration d'ententes pour un meilleur partage des responsabilités CJ-CRDI*** propose un cadre minimal de collaboration entre les deux établissements régionaux, en clarifiant les missions respectives, les clientèles visées, les mécanismes d'accès, les zones de collaboration, les champs de responsabilité et les mécanismes de solutions face aux difficultés rencontrées.

- ***Manuel de référence pour la réalisation de plans de services individualisés (PSI) clientèle jeunesse*** est un outil régional s'adressant aux intervenants et gestionnaires des réseaux du MSSS et du MELS impliqués dans l'implantation, la réalisation et l'évaluation de la démarche de PSI.
- ***Protocole d'évaluation et de référence MSSS-MELS pour les jeunes possiblement atteints d'un TDAH*** vise à uniformiser les outils de dépistage et les procédures d'évaluation et de référence des jeunes présentant des difficultés de l'ordre du TDAH (en cours de mise en place).
- ***Protocole d'intervention pour les élèves manifestant des troubles graves de comportement à l'école*** (CJ - CSSS de La Côte-de-Gaspé – CS des Chic-Chocs).
- ***Protocole d'intervention pour les élèves manifestant des troubles graves de comportement à l'école*** (CJ - CSSS de La Haute-Gaspésie – CS des Chic-Chocs).

Mécanismes de collecte de données

- 1) Système de suivi de gestion et de reddition de comptes (GESTRED).
- 2) Système PIJ (projet intégration jeunesse) pour le centre jeunesse.
- 3) Système d'information sur la clientèle et les services des CLSC (I-CLSC).

Dans la configuration des programmes du réseau, le contour financier du programme Jeunes en difficulté est constitué des services offerts par les CSSS dans le centre d'activité 5919 :

- les services psychosociaux pour les jeunes en difficulté et leur famille;
- les services intégrés en périnatalité et de la petite enfance, volet Soutien aux jeunes parents.

Les profils de l'intervention rattachés au programme Jeunes en difficulté :

810 - Services pour les enfants, les jeunes et les familles vulnérables;

513 - Services aux familles, volet PSJP;

540 - Suivi postnatal, parental et infantile, volet PSJP.

Les grands enjeux

Les *Orientations relatives aux standards d'accès, de continuité, de qualité d'efficacité et d'efficience programme-services Jeunes en difficulté* précisent l'offre de service à mettre en place dans tous les réseaux locaux de services d'ici 2012. Pour ce faire, il faudra :

- Appliquer les standards de l'offre de service.
- Compléter la mise en place du service « Équipe d'intervention jeunesse pour les jeunes présentant des problèmes multiples et complexes ».
- Mettre en place les services « Programme d'intervention en négligence » et « Programme d'intervention de crise et de suivi intensif dans le milieu ».
- Consolider dans les CSSS le « service de réadaptation ».
- Implanter le service « Programme de qualification des jeunes âgés de 16 à 19 ans » au centre jeunesse.
- Ajuster les services spécialisés destinés aux jeunes afin de répondre aux changements découlant de la révision de la Loi sur la protection de la jeunesse.
- Compléter la gamme de services d'hébergement RI-RTF du centre jeunesse.
- Discerner de façon précise les activités des programmes Santé publique, Services généraux, Santé mentale et Jeunes en difficulté.